Envoyé en préfecture le 08/12/2025
Reçu en préfecture le 08/12/2025
Publié le
ID : 035-213501802-20251202-DELIB43_2025-DE

Département d'Ille et Vilaine

N° 2025 043

MAIRIE DE MINIAC-SOUS-BECHEREL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

◆◆◆◆◆◆◆◆◆

Date de convocation :
26 novembre 2025

Convocation affichée le :
27 novembre 2025

Liste des délibérations affichée le :
8 décembre 2025

Nombre de membres :	
En exercice	**15**
Présents	**13**
Pouvoirs	00
Votants	**13**

L'an deux mil vingt-cinq, le deux décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Miniac-Sous-Bécherel, s'est réuni, après convocation légale, au lieu ordinaire de ses séances, en séance publique sous la présidence de Mme Carole LEROMAIN, Maire de Miniac-Sous-Bécherel.

Etaient présents :
Mme Carole LEROMAIN, M. Sébastien LEMONNIER, Mme Christine GAIGNERIE, M. Alain DELAHAYE, M. Laurent JOUQUAND, M. Jean-Marc ROUDAUT, Mme Sybille MÖLLER, Mme Annick MONNIER, Mme Marie-France TUAL, M. Maxime VILBOUX, M. Dominique LELIEVRE, M. Kevin ANDRE, Mme Kilianne GEFFROY.
formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents excusés : Mme Marianne ROBERT, M. Anthony EUDELINE.

Secrétaire de séance : M. Sébastien LEMONNIER a été désigné Secrétaire de Séance par le Conseil Municipal.

Annulation de la délibération n°20/2024 du 16/05/2024, « complément à l'adhésion à la convention de participation Prévoyance du CDG35 »

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient d'annuler la délibération n°20/2024 relative à l'adhésion à la convention de participation Prévoyance du CDG 35. En effet la participation de la commune ne peut pas être proratisée en fonction du temps de travail de l'agent.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :
- Prend acte de l'annulation de la délibération N°20/2024
- Demande à Madame le Maire de faire le nécessaire.
-

Pour extrait conforme au registre,
Le Maire,
Carole LEROMAIN.

